Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 9

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE.

Correspondance de la Haute-Gruyère.

Nos conférences continuent à se tenir régulièrement et à être bien fréquentées. Nous nous sommes réunis le 5 août pour la sixième fois depuis un an. Cela fait donc une réunion tous les deux mois. Nos petites entrevues de famille ont lieu successivement dans les diverses localités de l'arrondissement Ce mode de faire nous paraît présenter plusieurs avantages. Il y a d'abord la variété des courses et des aspects, ensuite la plus parfaite égalité possible des distances à parcourir par les instituteurs; puis l'intérêt et l'utilité qui résultent pour chaque maître de la visite de l'école de ses confrères: on examine l'ameublement de la salle, la tenue des cartes, des tables, des livres, des cahiers, etc.; on consulte l'ordre du jour ou le règlement de l'école où l'on se trouve; on provoque les explications de l'instituteur sur tel système ou tel objet qui attire notre attention. Autre avantage encore: en visitant les divers endroits de la contrée, les instituteurs font plaisir aux populations; elles considèrent cette assemblée comme un témoignage de bienveillance et d'intérêt, voire même comme un honneur rendu à leur commune et à leur régent par tout le corps enseignant de la contrée. De plus, les commissions scolaires ont ainsi occasion de se montrer, de témoigner de leur estime et de leurs sympathies pour les instituteurs. A ce titre, la commission scolaire d'Estavanens mérite une mention spéciale. Non contente de déléguer un de ses membres, l'aimable et intelligent M. Jaquet, elle a bien voulu nous offrir un vin d'honneur et une petite collation à l'auberge, après la réunion. De telles attentions méritent d'êtres connues; elles nous ont agréablement surpris et nous en garderons un doux souvenir.

La plus grande partie de notre séance du 5 août a été remplie par une discussion fort intéressante sur la question suivante: Quelle est l'utilité des promenades scolaires et quels sont les moyens de les rendre instructives et intéressantes? Je me bornerai à vous citer ici nos conclusions.

L'instituteur trouvera de grands avantages à faire de fréquentes sorties à la campagne avec ses élèves. Il conduira sa petite troupe dans les environs du village, sur une montagne, ou jusqu'à une chapelle peu éloignée, ou dans un endroit offrant quelques curiosités naturelles, quelques souvenirs historiques, etc. Il profitera de tous les accidents, de toutes les rencontres favorables pour éveiller chez les enfants l'esprit d'étude et d'observation et pour leur fournir une foule de données importantes sur la géographie, l'histoire naturelle, la géométrie, l'agriculture, l'arboriculture. Et quelles meilleures circonstances pourrait-il se présenter pour par-

ler aux enfants de la puissance de Dieu qui a fait le monde si grand et si beau, de sa bonté qui a mis toute la nature à notre disposition et à notre service, de sa sagesse qui a si bien ordonné toutes choses pour sa fin.

Pour se former les uns les autres à la manière de bien diriger les promenades scolaires, les instituteurs de notre arrondissement ont résolu de faire chaque année, en corps, une excursion plus ou moins éloignée. Cette course dirigée par M. l'inspecteur pourra tenir lieu d'une conférence, et j'ai la conviction que ce ne sera pas la moins utile. Nous pourrons ainsi visiter successivement les lieux les plus remarquables de notre cher petit pays. La Valsainte et la vallée de Charmey seront le but de notre première excursion. P.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.

Le comité de notre société, réélu à l'assemblée générale de Romont, a nommé son bureau comme il suit : M. J. Philipona, président ; M. Villard, instituteur à Châtel-St-Denis, secrétaire ; M. Blanc-Dupont, instituteur à Fribourg, caissier.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que pour tout ce qui concerne les abonnements au *Bulletin*, l'expédition du journal et autres réclamations, ils doivent s'adresser à M. Lipp, Grand'Rue, 10, Fribourg.

Dans sa dernière réunion, le comité a fait choix des questions qui seront à l'ordre du jour à l'assemblée générale de 1873 et que MM. les inspecteurs voudront bien mettre à l'étude dans les conférences d'arrondissement :

1° Est-il opportun de maintenir les écoles de veillées et quelle serait la meilleure organisation à leur donner.

2° Quelle serait la meilleure manière d'enseigner les branches indiquées dans la loi sous la rubrique de « successivement désirables » sans nuire aux branches obligatoires.

3° Quelle est l'importance de l'*enseignement des choses* et quelle est la manière de le donner.

Nous prenons la liberté de rappeler à MM. les inspecteurs du canton : *a)* que leur rapport annuel sur les écoles de leur arrondissement doit être adressé à la direction dans la première quinzaine de novembre ; *b)* que les travaux des conférences sur les trois questions posées par M. le Directeur de l'Instruction publique doivent être remis à M. le Directeur vers la fin de l'année.